



Éditorial

L'Association des salariés agricoles du Morbihan va-t-elle devenir régionale ?

Après plusieurs décennies d'existence d'abord sous le nom d'ASAVPA 56 puis ASA 56, notre association s'oriente vers un mouvement régional. A la demande de la chambre d'agriculture qui depuis quelques années prends ses orientations en accord avec les quatre départements bretons.

Si jusqu'à présent nous bénéficions d'une animatrice, Simone Ansquer mise à disposition par la chambre d'agriculture du Morbihan, plus d'une aide financière cela n'est désormais plus possible. La chambre d'agriculture de Bretagne souhaite financer des actions qui s'orientent vers au moins deux départements bretons sinon plus.

Pour vous rien ne va changer, si vous travaillez dans le Morbihan cette migration vous permettra d'être informés comme auparavant par notre bulletin biannuel.

Si vous êtes salarié en Ille et Vilaine vous bénéficiez vous aussi d'informations tant régionales que spécifiques à votre département. En effet, la MSA Portes de Bretagne vous fera parvenir ce bulletin via leurs propres fichiers à conditions d'avoir été cotisants depuis six mois à la MSA.

Cette évolution est, tout d'abord, la garantie pour les salariés Morbihannais de continuer à recevoir ce bulletin. Désormais les salariés de l'Ille et Vilaine peuvent bénéficier de différentes informations telles que les actions sociales, le droit du salarié...

Ce bulletin est à l'initiative de salariés agricoles bénévoles.

Nous profitons de cette occasion pour relancer un appel à tous les salariés agricoles du Morbihan et des départements voisins : votre contribution et essentielle. Que vous souhaitiez partager vos idées, proposer des actions ou simplement participer aux discussions, votre engagement est précieux.

Ensemble, nous pouvons construire une association encore plus forte et mieux représentative des intérêts de chacun. Je n'oublierai pas de remercier les chambres d'agriculture de Bretagne et pour l'instant la MSA Portes de Bretagne de nous accompagner dans notre mission.

Jérôme FROHLICH
Président de l'Association
des salariés agricoles du Morbihan

Association des salariés agricoles du Morbihan
Av. Borgnis Desbordes - C.S. 62398
56009 VANNES CEDEX - Tél. 02 97 46 22 19

Agenda

- **SPACE à Rennes du mardi 17 au jeudi 19 septembre** (Salon International des productions animales - www.space.fr)



- **Rencontres nationales de la conchyliculture et des cultures marines à Vannes du mercredi 9 et jeudi 10 octobre**, au Parc Expo Chorus <https://www.rencontres-conchyliculture.com>



Pour recevoir le programme complet des activités, contacter l'Association des salariés agricoles au 02.97.46.22.19 ou simone.ansquer@bretagne.chambagri.fr Suivez l'actualité sur la page [facebook](https://www.facebook.com/association.salariés.agricoles.morbihan) de l'Association. Adhérez à l'Association en ligne via [Helloasso](https://www.helloasso.com/associations/association-salariés-agricoles-morbihan)

- **Salon « Ohhh La Vache ! » le samedi 12 et dimanche 13 octobre à Pontivy.** 15^{ème} édition. Venez rencontrer les administrateurs de l'Association des salariés agricoles du Morbihan sur leur stand (Hall grand public). Tombola (lots : tablette et panier garni de produits locaux), apéritif (jus de fruit et cidre) chaque midi, animation avec un casque virtuel pour visualiser des vidéos en 3D réalisées dans le Morbihan par l'association sur les métiers agricoles : www.salon-ohhhlavache.fr et page Facebook [Ohhh-lavache!](https://www.facebook.com/Ohhh-lavache/)



- **Mardi 24 septembre à 19h webinaire**, organisée par l'Association des salariés agricoles avec un conseiller Ociapiat sur la formation des salariés agricoles. Pour recevoir le lien de la webinaire, par mail à simone.ansquer@bretagne.chambagri.fr.
- **Mardi 22 octobre à 20h à Locminé Formation**, réunion organisée par l'Association des salariés agricoles du Morbihan sur la prise de parole en public avec une sophrologue.
- **Samedi 7 décembre, matin, distribution des cadeaux de Noël du COSSA 56** (Comité d'œuvres Sociales des Salariés Agricoles du Morbihan) à Plouay, Questembert, Plœrmel et Moréac. Espace An ty Roz à Moréac, en après-midi spectacle et goûter pour les enfants et en soirée, dîner dansant. Pour toute information, contacter l'ANEFA Morbihan au 02.97.46.22.14.

Loisirs

- **LANESTER - Parc des Expositions**
 - Festival les Insolents - 24 octobre - 35 €
 - Star 80 : Encore ! 29 novembre - De 48 € à 76 €
 - Illusion - 14 décembre - 37 €
 - One Night of Queen - 25 janvier 2025
 - David Halliday - 23 mars 2025 - Dès 27.50 €
- **LOCMINÉ - La Maillette**
 - Théâtre « Un avenir radieux » - 5 octobre - 39 €
 - Ycare en concert - 16 novembre - 39 €
- **AURAY - Théâtre à l'Ouest**
 - Eric Baert - 26 octobre - 25 €
 - Sex Friends - 9 novembre - 26 €
 - Nicolas Lacroix - 6 décembre - 25 €
- **VANNES - Palais des Arts**
 - Sophie Aram - 22 novembre - 39 €
 - La flûte enchantée - 8 novembre - 39 €
- **RENNES - Le Liberté**
 - Alain Souchon - 22 septembre - De 49 € à 69 €
 - Thomas Angelvy - 11 octobre - Dès 39 €
 - L'héritage Goldman - 15 octobre - Dès 24.50 €
 - Je vais t'aimer - 18 octobre - Dès 26.20 €
 - Star 80 : Encore ! 31 octobre - De 48 € à 76 €
 - Werenoi - 28 novembre - De 49 € à 69 €
 - Louis Bertignac - 19 décembre - De 45 € à 65 €
- **BREST - Arena**
 - Zaho De Sagazan - 30 novembre - 39 €
- **NANTES - Le Zénith**
 - Slimane - 28 septembre - 36 € à 69 €
 - Patrick Bruel - 3 octobre - De 39 € à 89 €
 - Seal - 5 octobre - De 57.5 € à 123.5 €
 - Eddy De Pretto - 14 novembre - Dès 36 €
 - Gims - 18 novembre - De 49 € à 72 €
 - Vitaa - 6 décembre - De 39 € à 89 €
 - Calogero - 18 décembre - De 35 € à 79 €

Exploitations production agricole et CUMA

Salaires minima (National), applicable selon la grille de la Convention Collective Nationale Production agricole et CUMA - Avenant du 18/01/2024.

Palier	Coefficients d'emploi	Salaire brut horaire €	Salaire brut mensuel €
Palier 1	9 points - 11 points	11,65 € (SMIC)*	1766,92€ (SMIC)*
Palier 2	12 points - 16 points	11,74 €	1780,57 €
Palier 3	17 points - 24 points	11,91 €	1806,35 €
Palier 4	25 points - 35 points	12,17 €	1845,78 €
Palier 5	36 points - 51 points	12,70 €	1926,17 €
Palier 6	52 points - 73 points	13,30 €	2017,17 €
Palier 7	74 points - 104 points	14,08 €	2135,47 €
Palier 8	105 points - 143 points	15,05 €	2282,58 €
Palier 9	144 points - 196 points	16,29 €	2470,65 €
Palier 10	197 points - 270 points	18,04 €	2739,07 €
Palier 11	271 points - 399 points	20,53 €	3113,72 €
Palier 12	400 Points	23,46 €	3558,10 €

Les CSP** dépendent non seulement des points mais aussi des critères de l'emploi.

Technicien : au moins 74 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 4 en technicité et : Degré 3 en responsabilité ou Degré 3 en autonomie.

Agent de maîtrise : au moins 105 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 3 en autonomie et : Degré 3 en management ou Degré 4 en technicité.

Cadre : au moins 197 pts et aussi avoir atteint au mini Degré 4 en autonomie et : Degré 4 en technicité ou Degré 4 en management.

Depuis le 1^{er} avril 2021 cette grille de salaires remplace les grilles de salaires qui étaient applicables dans le Morbihan jusqu'au 31 mars 2021 pour les exploitations agricoles du Morbihan, les CUMA (de Bretagne et Pays de Loire), le maraîchage (Morbihan, Ille et Vilaine), l'horticulture-pépinière (Morbihan) et l'arboriculture (de l'Ouest).

Avec cette nouvelle classification des emplois, à chaque poste est attribué un nombre total de points (de 9 à 400 points), calculés en additionnant des points attribués selon 5 critères : technicité, autonomie, responsabilité, management et relationnel. Cette classification relève de la responsabilité de l'employeur et peut bien évidemment se faire en concertation avec le salarié.

* Le SMIC au 01/01/2024 est passé à 11,65€/heure Brut, soit 1766,92€ mensuel Brut.

**Catégories Socio-Professionnelles

Personnel d'exécution des Entreprises de Travaux et Services Agricoles et ruraux

Salaires minima nationaux - Avenant du 30/01/2024.

Classification	Échelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151.67h
- Emploi exécutant	1	11.65	1766.92
- Emploi exécutant	2	11.81	1791.18
- Emploi spécialisé	1	11.93	1809.38
- Emploi spécialisé	2	12.05	1827.58
- Emploi qualifié	1	12.19	1848.82
- Emploi qualifié	2	12.47	1891.28
- Emploi hautement qualifié	1	12.89	1954.98
- Emploi hautement qualifié	2	13.43	2036.88
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 1	1	14.10	2138.50
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 1	2	14.89	2258.32
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 2	1	15.69	2379.65
- Technicien Agent de Maîtrise TAM 2	2	16.48	2499.47
- Cadre I		18.36	2784.60
- Cadre II		21.77	3301.78

Personnel administratif des Entreprises de Travaux et Services ruraux, prestations avicoles et forêt

Salaires minima nationaux - Avenant du 30/01/2024.

Classification	Échelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151.67h
- Emploi administratif exécutant	1	11.65	1766.92
- Emploi administratif exécutant	2	11.81	1791.18
- Emploi qualifié	1	12.19	1848.82
- Emploi qualifié	2	12.47	1891.28
- Emploi hautement qualifié	1	12.89	1954.98
- Emploi hautement qualifié	2	13.43	2036.88
- Technicien Administratif et Comptable	1	14.10	2138.50
- Technicien Administratif et Comptable	2	14.89	2258.32
- Cadre I		18.36	2784.60
- Cadre II		21.77	3301.78

Entreprises Conchylicoles

Salaires minima depuis le 1^{er} mars 2024, selon la grille de la Convention Collective Nationale de la conchyliculture.

Échelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67h
1	11.65*	1766.92
2	11.81	1791.19
3	12.13	1839.72
4	12.45	1888.25
5	13.68	2074.80
6	18.00	2730.00

Classification des emplois :

- Ouvrier/employé : échelon 1
- Ouvrier qualifié et employé : échelon 2
- Ouvrier hautement qualifié : échelon 3
- Chef d'équipe : échelon 4
- Cadre (technique ou commercial) : éch 5
- Cadre (responsable d'exploitation) : éch 6

Entreprises du Paysage

Salaires minima National - Au 1^{er} janvier 2024.

Coef.	Salaire horaire €	Salaire mensuel 151,67h
O1	11.78	1786.87
O2	11.82	1792.56
O3	11.94	1810.39
O4	12.23	1854.98
O5	12.58	1908.49
O6	13.17	1997.68
E1	11.78	1786.67
E2	11.94	1810.39
E3	12.30	1868.69
E4	13.17	1997.68

Pour les salaires mensuels bruts des Techniciens et Agents de Maîtrise (TAM 1 : 2176 € - TAM2 : 2286 € - TAM3 : 2461 € - TAM4 : 2675 €). Si forfait sur la base de 218 jours les salaires sont majorés de +15 %.

Pour les salaires annuels bruts des cadres (C : 37028 € - C1 : 41095 € - C2 : 41095 € - C3 : 42807 € - C4 : 44092 € - C5 : 47088 € - D : d'un commun accord.)

Entreprises de Prestations de Services à l'Aviculture

(Salaires Avenant du 30/01/2024.)

Personnel chargé des travaux de mise en place ou d'enlèvement de volailles et des travaux d'intervention technique dans les entreprises de prestations de services à l'aviculture - Personnel bénéficiant du statut de Technicien, Agent de Maîtrise (TAM) et Cadres en entreprises de prestations de services à l'aviculture.

Classification /Échelon	Salaire horaire €
- Emploi exécutant Échelon 1	11.65
- Emploi exécutant Échelon 2	11.81
- Emploi spécialisé Échelon 1	11.93
- Emploi spécialisé Échelon 2	12.05
- Emploi qualifié Échelon 1	12.19
- Emploi qualifié Échelon 2	12.47
- Emploi hautement qualifié Échelon 1	12.89
- Emploi hautement qualifié Échelon 2	13.43
- TAM 1 Échelon 1	14.10
- TAM 1 Échelon 2	14.89
- TAM 2 Échelon 1	15.69
- TAM 2 Échelon 2	16.48
- Cadre I	18.36
- Cadre II	21.77

Courrier des lecteurs

Je travaille chez un maraîcher et je reçois le bulletin de l'Association des salariés agricoles du Morbihan par mail, pourriez-vous m'en dire plus sur votre association ? Nous avons demandé à Eric Passetemps, salarié agricole et vice-président de l'Association du Morbihan de vous répondre « L'Association des salariés agricoles du Morbihan a pour vocation d'essayer d'apporter des réponses aux différents questionnements de ces derniers. Elle propose des réunions sur différents thèmes qui vont de la vie professionnelle à la vie personnelle. Elle propose également la carte Cezam qui donne droit à divers avantages. Elle organise également une fois par an une sortie conviviale. Pour résumer, elle offre la possibilité aux salariées agricoles de se retrouver et de pouvoir échanger sur tous les sujets de la vie de tous les jours. » Et à partir de septembre 2025, une nouveauté avec l'envoi du bulletin aux salariés agricoles d'Ille et Vilaine.

Depuis 10 ans, ouvrière chez un maraîcher près de Pontivy, je me demandais quels étaient les critères pour être élue à la MSA des Portes de Bretagne ? On ne peut être candidat aux élections MSA et ainsi devenir éventuellement délégué que si l'on est syndiqué. Pour le collège des salariés (actifs ou retraités), seules les organisations syndicales de salariés peuvent déposer des listes. Pour les prochaines élections, ces listes seront déposées avant fin février 2025, pour des élections MSA sur toute la France entre le 5 et 16 mai 2025.

Je suis agent d'élevage porcin et je voulais savoir, qui peut être élu à la Chambre d'Agriculture de mon département ? C'est un scrutin de liste. Pour les salariés agricoles, les listes seront déposées par les syndicats de salariés en préfecture avant fin 2024. Donc, il faut être syndiqué pour pouvoir se présenter. Les électeurs recevront les bulletins de vote courant janvier et auront jusqu'au 31 janvier 2025 pour voter. A noter, l'assemblée d'une chambre d'agriculture départementale est composée de 33 élus avec 10 collèges (dont le collège 3a composé de 3 élus salariés de la production agricole).

Si un jour férié tombe un jour où je suis habituellement en repos, est-ce que je serais payé plus ? Non, il n'y a aucune compensation.

Ma fille veut faire un apprentissage agricole, nous avons trouvé le centre de formation mais pas l'employeur ? Vous pouvez consulter les offres d'emploi sur le site de l'ANEFA <https://www.lagriculture-recrute.org/>.

Mon employeur, éleveur de taurillons, m'a proposé un entretien professionnel. Pourriez-vous m'aider à préparer cet entretien ? Il ne faut surtout pas confondre l'entretien annuel (facultatif) avec l'entretien professionnel (obligatoire) qui concerne tous les salariés de tous les secteurs. Il a lieu tous les 2 ans avec un état récapitulatif tous les 6 ans, lui aussi obligatoire. OCAPIAT vous propose sur son site, <https://www.ocapiat.fr/preparer-lentretien-professionnel/> un mini guide pour vous aider. Lors de cet entretien, vous pourrez notamment aborder avec votre employeur, vos missions, votre poste, les formations que vous souhaiteriez et les projets d'évolution.

Je travaillais comme vacher dans le Morbihan et je bénéficiais des avantages du COSSA 56 (chèques-culture...), je viens de prendre un emploi agricole près de Châteaugiron en Ille et Vilaine, est-ce qu'il existe un COSSA 35 ? Non, il n'y a pas de comité d'œuvres sociales en Ille et Vilaine. Dans le Morbihan, tous les employeurs agricoles versent une cotisation pour abonder à un fond mutualisé, ce qui n'est pas le cas en Ille et Vilaine.

Quels sont les avantages de la carte CEZAM et comment l'obtenir ? CEZAM est un comité inter-entreprise avec un million de bénéficiaires et 6000 collectifs adhérents, comme l'Association des salariés agricoles du Morbihan. En adhérant à titre individuel à cette association vous recevrez automatiquement la carte CEZAM. L'adhésion annuelle est de 17 € pour un célibataire, 24 € pour un couple et 13 € pour un chômeur. Vous pouvez adhérer en ligne sur [helloasso](https://helloasso.com) ou par courrier (Bulletin en bas de page). Si vous êtes morbihannais, cette carte peut aussi vous être transmise sur demande par le COSSA 56. Avec la carte CEZAM, vous pourrez bénéficier de réductions dans des cinémas, parcs de loisirs, à la billetterie concerts et à des tarifs préférentiels en village vacances...

Je travaille près de Vitré en Ille et Vilaine, que faire contre les Choucas des tours qui font des dégâts sur les cultures ? Le Préfet d'Ille et Vilaine a pris un arrêté d'urgence pour répondre à cette demande. Les interventions sont désormais possibles sous conditions, par tir ou piégeage en cas d'attaques des semis ou des cultures. Si votre employeur constate des dégâts importants, il devra faire une demande en ligne, suivre des étapes simples mais juridiquement obligatoires car ce type de corbeau a un statut d'espèce protégée. Pour vous aider : une application nationale mise en place par la Chambre d'Agriculture « Signaler Dégâts Faune Sauvage ».

Pour nous envoyer vos questions, par SMS au 07.85.08.33.59 ou par email à simone.ansquer@bretagne.chambagri.fr

Pour recevoir le

Bulletin d'adhésion

retourner le coupon à l'Association des salariés agricoles du Morbihan
Avenue Borgnis Desbordes - CS 62398 - 56009 VANNES cedex - 02 97 46 22 19
ou s'informer sur l'adhésion en ligne :

www.helloasso.com/associations/association-des-salaries-agricole-du-morbihan

Nom Prénom

Profession.....

Adresse

Tél..... Email :

Tarifs des cotisations : Célibataire 17 € - Couple 24 € - Chômeur 13 €
Carte CEZAM remise avec l'adhésion

Le COSSA 56, des aides pour les loisirs

Le COSSA 56 est l'équivalent d'un Comité d'Entreprise départemental. Il offre de nombreux avantages aux salariés de la production agricole du Morbihan (polyculture-élevage, horticulture, pépinière, CUMA, ETA) : chèques-vacances, aide location vacances, chèques-cadeaux, chèques-culture de 60 €, aides colonies pour les enfants, arbre de Noël chaque année (RDV le 7 décembre), etc. Il est financé par une cotisation patronale. Seulement 4 départements français ont mis en place un comité (CESA 22, CESA 29, COSSA 56 et COSSA 85). Dans le 56, il y a 1600 salariés bénéficiaires.

Contact : cosssa56@anefa.org
ou 02 97 46 22 14, [facebook](https://www.facebook.com/cosssa56) ou
<https://www.anefa.org/morbihan/cosssa-56-presentation>

Faites le plein d'AVANTAGES !

- Arbre de Noël, chèques-vacances, coupons sport, chèques culture, aides aux voyages scolaires et vacances enfants, aide location vacances, loisirs, etc.

Adhérer, c'est :

- Recevoir la carte CEZAM permettant de :
 - bénéficier de réductions dans 100 magasins du département (optique, bijouterie, pneumatiques...)
 - avoir des réductions sur les loisirs (Disneyland, Puy du Fou, zoos, piscines, ski...)
 - pouvoir voyager à moins cher.
- Avoir une couverture assurance maladie-chirurgie à un tarif de groupe avec Mutualia Bretagne
- S'informer sur sa vie professionnelle (Flash mensuel envoyé uniquement aux adhérents)
- Participer gratuitement à des réunions techniques spécifiques par métier
- Avoir des renseignements liés à votre métier (sur RDV ou au 02 97 46 22 19)
- Soutenir votre association qui représente les salariés de la production agricole



Rejoignez-nous sur :
<https://www.facebook.com/people/Association-des-Salariés-Agricoles-du-Morbihan/100054248510551/>



02 97 46 22 19

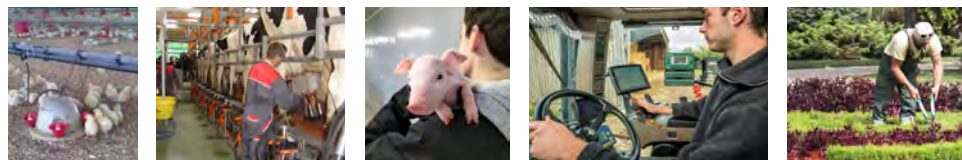
LES OFFRES D'EMPLOI DES ANEFA MORBIHAN ET ANEFA ILLE ET VILAINE

www.agriemploi56.com ou
www.lagriculture-recrute.org

emploi56@anefa.org
et emploi35@anefa.org

Cité de l'agriculture - BP 183 - 56005 VANNES CEDEX - Tél. : 02.97.46.22.14
Rue M. Le Lannou - CS 14226 - 35042 Rennes Cedex - Tél : 06.33.28.20.54

Toutes les offres du 56 sur la page [Facebook de l'ANEFA Morbihan](#)
Toutes les offres du 35 sur la page [Facebook de l'ANEFA Ille et Vilaine](#)



Aviculture

Caro - OFR038912-56 - SARL (Poules repro) recherche 3 agents d'élevage - CDI tps plein
Saint-Marcel - OFR050401-56 - SARL (Poules pondeuses repro) recherche agent d'élevage avicole - CDI tps plein

Lait

Ambon - OFR048443-56 - GAEC (170 VL, cultures) recherche agent d'élevage polyvalent - CDI tps plein
Carentoir - OFR051651-56 - GAEC (300 VL, sdt roto) recherche agent d'élevage laitier 4j/semaine - CDI tps plein
Erdeven - OFR045635-56 - EARL (50 VL et transfo) recherche agent d'élevage laitier - CDI tps plein
Lanouée - OFR047524-56 - GAEC (20 VL bio fromagerie) recherche agent polyvalent - CDI tps plein
Queven - OFR 047211-56 - EARL (70 VL et 90 ha) recherche agent polyvalent - CDI tps partiel (3 jours/semaine)
Pluvigner, Priziac, Pluherlin, Péaule, Plaudren, Ploërmel, Lignol, Lanvenégen - 8 exploitations individuels recherchent agent d'élevage laitier en CDI tps plein
Guémené, Guer, Languidic, Lanouée, Locminé, Lorient, Malansac, Malestroit, Ménéac, Muzillac, Plumelec - Service de remplacement recherche 11 agents de remplacement en lait - Chèques-déjeuner, indemnités km - CDI tps plein
Erdeven/Lochal Mendon, Guémené, Bubry, Inzinzac-Lochrist, Groupement d'employeurs départemental recherche 4 techniciens en élevage laitier - CDI tps plein
Domloup - OFR-052666-35 - Exploitation bio (90 VL) recherche agent d'élevage laitier - débutant accepté - CDI tps plein
La Chapelle Bouexic - OFR-052825-35 - Ferme (300 ha, 500 taurillons) recherche agent d'élevage bovin viande - CDI tps plein

Porc

Neuillac, St Thuriau, Ploerdu, 3 Maternités collectives recherchent 3 techniciens(nes) d'élevage porcin - CDI tps plein
Béganne - OFR050658-56 - SCEA (500 TNE, 100 Vaches limousines, 380 ha) recherche agent d'élevage porc - CDI tps plein
Ruffiac - OFR047520-56 - SCEA (550 T) recherche responsable d'élevage - CDI Tps plein
Evellys - OFR042811-56 - SCEA (300 T, mâles non castrés, robot lavage, 200 ha) recherche agent d'élevage - CDI tps plein
Caden - OFR047520-56 - Maternité collective recherche responsable d'élevage porcin - CDI Tps plein
Carentoir, Langonnet, Lizio, Locqueltas, Loyat, Plaudren - 7 exploitations porcines recherchent agent d'élevage porcin - CDI tps plein
Kerfourm - OFR048613-56 - EARL (350 TNE, conduite 5 bandes, 4 semaines) recherche technicien(ne) d'élevage - CDI tps plein
Kergrist (200TNE), La Chapelle-Neuve (180TNE, FAF), Menéac (190TNE), Séglien (180T) - 5 exploitations porcines recherchent agent d'élevage porcin - CDI tps plein
La Baussaine - OFR-052910-35 - Exploitation (800 T) Agent d'élevage porcin expérimenté - CDI 40h/semaine
Gaël - OFR-052929-35 - Exploitation (200 T) recherche Agent d'élevage porcin - CDI 39h/semaine

Grandes Cultures - Méthanisation

Cléguérec - OFR051321-56 - CUMA recherche chauffeur agricole expérimenté - CDI tps plein
Férel - OFR036725-56 - ETA recherche conducteur d'engins - CDI tps plein
Guer - OFR043864-56 - ETA recherche mécanicien agricole expérimenté - CDI tps plein
Pontivy - OFR051690-56 - Lycée agricole recherche technicien(ne) méthanisation - Bac +2 - CDI tps plein
Saint Etienne en Coglès - OFR-052889-35 - CUMA recherche chauffeur mécanicien avec expérience - CDI 35h/semaine en modulation

Paysage – Forêt – Horticulture

Theix Noyal - OFR047466-56 - Société recherche 2 ouvriers paysagistes (Création - Entretien) - CDI Tps plein
Arzon - OFR046382-56 - Paysagiste recherche chef d'équipe - CDI tps plein annualisé
Auray - OFR043420-56 - Société recherche 3 postes : chef de chantier, maçon et paysagiste - CDI tps plein
Trédion - OFR046350-56 - Société recherche un conducteur d'engins forestiers Bretagne-44 et un ouvrier forestier basé dans le 56 - CDI tps plein
Muzillac - OFR050220-56 - SARL vente végétaux ornement, recherche adjoint-chef d'équipe - CDI tps plein
Plouray - OFR049413-56 - Exploitation horticole recherche un chef de culture - CDI tps plein
Mordelles - OFR-052765-35 - Maraîcher recherche agent de cultures légumières avec expérience - CDI tps plein

Apprentissage agricole

28 exploitations agricoles morbihannaises recherchent des apprentis pour préparer un diplôme agricole en un an (CS) ou deux ans (CAPA, BPA, BPREA, Bac pro, BTS...) en élevage (avicole, laitier, caprin, porcin).

GE : Groupement d'employeurs - ETA : Entreprise de travaux agricoles - EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée - GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun - SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole - VL : Vaches laitières - NE : Naissieur-Engraisseur - FAF : Fabrication à la Ferme - CDI : Contrat à durée indéterminée - CDD : Contrat à durée déterminée - CS : Certificat de Spécialisation - sdt : Salle de trait

SOCIAL

La rentrée à la MSA Portes de Bretagne : ce qu'il faut savoir

La rentrée scolaire approche, et avec elle, les changements liés à la scolarité. Voici les informations essentielles à connaître pour bien débuter l'année scolaire.

Qu'est-ce qu'un enfant à charge ?

Un enfant est considéré comme étant à charge lorsque ses parents ou tuteurs l'assument financièrement. Quelques critères déterminent si un enfant peut être considéré à charge : la régularité de son séjour, sa résidence continue au domicile familial, son âge (jusqu'à 20 ans) et, le cas échéant, sa rémunération (inférieure ou égale à 55 % du SMIC).

L'allocation de rentrée scolaire : que retenir ?

L'Allocation de rentrée scolaire (ARS) vise à alléger les dépenses liées à la rentrée. Elle est versée sous conditions de ressources aux familles ayant des enfants de 6 à 18 ans. Pour les enfants de 6 à 15 ans, l'allocation est versée automatiquement si la famille perçoit déjà des prestations de la MSA Portes de Bretagne. Pour les enfants de 16 à 18 ans, les parents doivent déclarer si l'enfant est toujours scolarisé ou en apprentissage (hors formations en alternance), cette déclaration doit être effectuée en ligne à partir de juin. Le versement de l'ARS se fait généralement fin août (entre septembre et octobre pour les enfants de 16 à 18 ans).

Vous ne bénéficiez plus de l'allocation scolaire ?

À partir de 18 ans, votre enfant n'est plus éligible pour percevoir l'ARS. La MSA Portes de Bretagne a donc mis en place l'aide à la poursuite d'études pour les jeunes de 18 à 25 ans. Cette aide vise à accompagner financièrement les étudiants. Pour en bénéficier, l'étudiant doit être allocataire de la MSA Portes de Bretagne au titre des prestations familiales ou de l'assurance maladie, et ne percevoir aucune prestation d'un autre organisme de protection sociale. Le montant de l'aide varie en fonction du quotient familial. La demande doit être effectuée entre le 1^{er} septembre 2024 et le 30 juin 2025.

Qu'en est-il de la protection sociale quand on devient étudiant ?

Tout étudiant débutant des études supérieures et dont les parents sont affiliés à la MSA Portes de Bretagne reste rattaché au régime de protection sociale agricole, aussi bien pour les prestations familiales que pour la couverture santé. Il peut faire une demande d'allocation logement, mais cela a une incidence sur les prestations familiales que perçoivent ses parents.

Plus d'informations sur :
portesdebretagne.msa.fr



santé
famille
retraite
services